

ASSEMBLEE NATIONALE  
DU CONGO

-----

L O I N° 19/65

PORTANT RATIFICATION DE L'ACCORD DE COMMERCE  
ET DE PAIEMENT ENTRE LA REPUBLIQUE DU CONGO  
ET LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE DE  
COREE.

-----

L'ASSEMBLEE NATIONALE a délibéré et adopté,

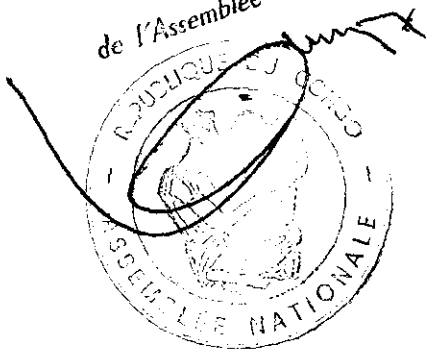
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, promulgue la Loi dont  
la teneur suit :

ARTICLE 1er.- Est ratifié l'Accord de Commerce et de Paiement signé  
à Pyong Yang entre la République du Congo et la République Démocrati-  
que et Populaire de Corée.

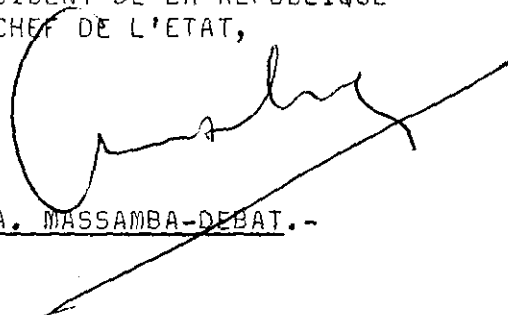
ARTICLE 2.- La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat et  
publiée au Journal Officiel.-

Fait à Brazzaville, le 18/6/ 1965

Le Président  
de l'Assemblée Nationale;



LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT,

  
A. MASSAMBA-DEBAT.-